

Intervention de la C.G.T. le 16 déc. 2010
Avis sur le rapport « Services Publics et Territoires Aquitains »

Monsieur le Président,
Chères et chers collègues,

Dans un contexte de remise en cause des principes qui ont fondé le service public une saisine de notre assemblée, pouvait relever de la gageure. Malgré l'étendue du sujet et les pièges qu'il pouvait recéler, nous apprécions le travail accompli les éléments d'informations, de réflexions sur les services publics et leur déclinaison en Aquitaine, auxquels chacun pourra se référer.

Avec les catastrophes écologiques, économiques et sociales, (tempêtes de 1999 et de 2009, fermetures de maternités ou de centres d'urgence de santé, suppression de trains, d'écoles etc.), chacun redécouvre les vertus et le rôle indispensable des services publics et s'accorde à reconnaître aujourd'hui l'amortisseur social qu'est le service public face aux conséquences anti-sociales de la crise économique et financière actuelle.

Il a suffi de 15 cm de neige pour bloquer des gens sur les routes et mettre en émoi les décideurs de l'Etat. Reporter la responsabilité sur Météo France qui a vu la fermeture d'une dizaine de ses centres départementaux, c'est tenter de faire oublier les conséquences concrètes des politiques de réductions de moyens en matériels et en personnels du service public de l'équipement.

Ancrés dans l'histoire de notre pays (Male poste de Louis XI), les services publics, ont eu pour objet de servir l'intérêt général, de contrebalancer l'envahissement permanent de l'intérêt privé et la marchandisation de la vie. Ils se fondent sur une conception et des valeurs de solidarité issues du **Siècle de Lumières, de la Révolution Française et du programme du Conseil National de la Résistance**. C'est à l'opposé de la conception libérale anglo-saxonne d'une société visant à satisfaire, en premier, les besoins individuels et à privilégier le chacun pour soi.

Dès les origines de la CEE, les services publics ne pouvaient avoir qu'une « existence dérogatoire ». Avec la « **concurrence libre et non faussée** », réaffirmée dans le traité de Lisbonne, la construction actuelle de l'Europe, ne peut permettre, selon nous, l'éclosion de cette société solidaire.

La Loi de *Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité* dite Loi « **NOME** » est révélatrice des conséquences de la privatisation des services publics. Adoptée par le Parlement, elle prévoit, selon la *Commission de Régulation de l'Energie (CRE)*, à l'horizon 2015 une réévaluation de **plus 25% du prix de l'électricité pour les particuliers**. Cependant, la collectivité nationale, devra continuer à assumer les investissements nécessaires à la fabrication, au retraitement de cette énergie et à la maintenance des installations !

Le service public ne doit pas être une « béquille » de l'économie libérale pour répondre aux carences des marchés financiers là où, le critère de rentabilité disqualifie l'initiative privée.

Pour autant, le service public (constaté lors des auditions) n'est pas sans défauts. Les critiques exprimées doivent être prises au sérieux.

La CGT ne cesse de faire des propositions pour une autre gestion du service public et son développement sur les territoires.

Elle demande que soit instaurer, à tous les niveaux décisionnels (locaux, régionaux et Etat) une nouvelle forme **d'appropriation sociale du service public** qui implique la participation réelle à la gestion des élus, des personnels et des usagers

Nous devons reconstruire dans nos territoires un service public efficace qui dépasse certains conservatismes pour toujours mieux répondre aux besoins sociaux des Aquitains dans la proximité et dans leur vie quotidienne.

Les attentes dans nos territoires sont nombreuses et urgentes en matière de transport, de santé, d'énergie, d'éducation de formation etc.

Face à de nouveaux risques (changement climatique) un élargissement du service public à d'autres secteurs essentiel à la vie sociale collective (eau etc.) doit être envisagé.

Ce n'est pas le moment d'en rabattre. Il convient de réaffirmer :

- **L'égalité d'accès** sur tout le territoire à un service public de proximité,
- **La continuité** d'un service rendu aux usagers dans l'espace et le temps,
- **L'adaptation** constante (moyens techniques et humains) pour toujours être en capacité de mieux répondre aux besoins des populations et à l'intérêt général.

Dans bien des cas, cet intérêt général est incompatible avec la recherche du profit propre aux entreprises commerciales ou libérales.

C'est pourquoi, notre organisation pense que la **défense du Service Public, du Service au Public**, passe souvent par la gestion publique de ce service et par des personnels bénéficiant d'un statut protecteur afin qu'ils assurent en toute équité le service de la collectivité.

Pour ces raisons, la CGT ne partage pas toutes les solutions évoquées dans la partie 3 du rapport.

Pour autant elle est ouverte au débat et disponible à la discussion pour aller dans le sens **de ce qu'on doit attendre d'une société démocratique avancée au 21^{ème} siècle.**

Je vous remercie.